



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE GABONAISE

PROJET : Appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Décembre 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : Pierre NGUINDA			Expert Forêt et Climat, FFBC	Poste 2646
	Manager secteur : C. MOLLO NGOMBA,			FFBC	Poste 3219
	Directeur secteur: Aly ABOU-SABAA,			OSAN	Poste 2037
	Directeur région : M. KANGA			ORCE	Poste 2251
Révision par les pairs	MM	A. Dagamaïssa,	Expert forestier	OSAN	Poste 2495
		J.M Meng Lihinag,	Agroéconomiste	OSAN	Poste 3968
		K. Lamine	Agroéconomiste	OSAN	Poste 2559
		R. Shalaby,	Environnementaliste	OSAN	Poste 3006

TABLE DES MATIÈRES

Page

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Liste des Acronymes et Abréviations, Fiche de projet, Résumé exécutif, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet i-ix

I.	ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2	Justification de l'intervention du FFBC.....	1
1.3	Coordination à l'aide.....	1
II.	DESCRIPTION DU PROJET.....	2
2.1	Objectifs du projet.....	2
2.2	Composantes du projet.....	2
2.3	Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	3
2.4	Type du projet	4
2.5	Coût du projet	4
2.6	Zone et bénéficiaires du projet.....	5
2.7	Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet	5
2.8	Prise en considération de l'expérience du groupe de la banque et des leçons tirées dans la conception du projet	6
2.9	Principaux indicateurs de performance.....	6
III.	FAISABILITE DU PROJET	7
3.1	Performance technique, économique et financière	7
3.2	Impact environnemental et social	7
IV.	EXECUTION.....	8
4.1	Dispositions en matière d'exécution.....	8
4.2	Suivi-évaluation	12
4.3	Gouvernance	12
4.4	Durabilité	12
4.5	Gestion des risques	13
4.6	Développement des connaissances	13
V.	CADRE JURIDIQUE	14
5.1	Instrument légal	14
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	14
5.3	Conformité avec les politiques de la Banque.....	14
VI.	RECOMMANDATION.....	14

Appendice 1 : Indications socio-économiques comparatives du Gabon

Annexe 1 : Carte géographique du Gabon

Annexe 2 : Les opérations en cours du Groupe de la Banque au 31 mai 2010

Annexe 3 : Budget détaillé du projet

Equivalences monétaires*Décembre 2010*

1 Unité de Compte (UC)	=	769,995 FCFA
1 Unité de Compte (UC)	=	1,17385 EUR
1 EUR	=	655,957 FCFA
1 Unité de Compte (UC)	=	1,52578 \$ US

Année fiscale1^{er} janvier - 31 décembre**Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AIBT	Accord International des Bois Tropicaux
AFD	Agence Française pour le Développement
ATEF	Adjoint Technique des Eaux et Forêts
BAD	Banque Africaine de Développement
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CENAREST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CFAD	Concession forestière sous aménagement durable
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DDICB	Direction du Développement des Industries et du Commerce du Bois
DED	Direction des Etudes et de la Documentation
DFC	Direction de la Faune et de la Chasse
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGENEF	Direction Générale de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts
DIARF	Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
DPF	Direction de la Production forestière
DPFo	Direction du Personnel et de la Formation
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EGP	Equipe de gestion du projet
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFBC	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GDF	Gestion durable des forêts
INC	Institut National de Cartographie
IPHAMETRA	Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle
IRAF	Institut de Recherche Agronomique et Forestière
IRET	Institut de Recherche en Écologie Tropicale
IEF	Ingénieur des Eaux et Forêts
ITEF	Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural
MEFEDD	Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Développement
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
PAPPG	Projet d'Aménagement de Petits Permis Forestiers Gabonais
PFE	Projet Forêt et Environnement
PR/MEF	Présidence de la République/Ministère des Eaux et Forêts
PSFE	Programme Sectoriel Forêt et Environnement (Banque Mondiale)
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (avec un accent sur l'aménagement et la conservation de la forêt)
UE	Union Européenne

FICHE DE PROJET

Fiche du client

DONATAIRE : REPUBLIQUE GABONAISE**ORGANE D'EXECUTION :** Ministère des Eaux et Forêts**Plan de financement**

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	5.989.000	Don
Gouvernement de la République Gabonaise	452.000	
COÛT TOTAL	6.441.000 euro	

Importantes informations financières de la BAD

Montant du don	5.989.000 euro
Commission d'engagement	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

Durée – principales étapes (attendues)

Durée :	3 ans (36 mois)
Approbation de la note conceptuelle	Mars 2010
Approbation du projet	Avril 2011
Entrée en vigueur	Avril 2011
Dernier décaissement	Avril 2014
Achèvement	Avril 2014
Dernier remboursement	SO

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction en date du 5 décembre 2009, une mission du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) s'est rendue dans tous les pays du bassin du Congo à l'effet d'identifier les projets gouvernementaux à soumettre au FFBC pour financement. Chaque pays du bassin du Congo dont le Gabon, a produit à cet effet une note de conception transmise au FFBC pour examen et approbation. Le Conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis en date du 7 mars 2010 a approuvé cette note de conception et instruit le Secrétariat d'assister le Pays à produire la proposition détaillée et à l'évaluer aussitôt. En début avril 2010, à la suite de la transmission par le pays de la proposition détaillée, le Secrétariat a initié une mission d'évaluation du projet au Gabon, laquelle a permis d'élaborer le présent rapport. Le Conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre 2010 à Libreville au Gabon, a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 5.989.000 euro.

1.2 Le Projet d'Appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon a pour objectif global de réduire la déforestation et la pauvreté au Gabon. Les objectifs spécifiques visent à : i) élaborer un plan d'affectation des terres et inventorier les ressources forestières nationales ; ii) régénérer par plantation les essences forestières mises en défens ; iii) reboiser les zones de savanes dégradées situées en lisière de forêts ; et iv) développer l'agroforesterie communautaire dans les zones dégradées. Le coût total du projet est de six millions quatre cent quarante un mille (**6.441.000**) **euro**. Il sera financé par le FFBC qui contribuera pour un montant de 5.989.000 euro (93%) et le Gouvernement de la République Gabonaise pour un montant de 452.000 euro (7%). Le projet s'exécutera sur une période de 3 ans. Le Ministère des Eaux et Forêts est le bénéficiaire.

2. Bénéficiaires du projet et impacts du projet sur les bénéficiaires

2.1 Les bénéficiaires directs du projet sont: (i) environ 30.000 habitants (avec 52% de femmes) des communautés rurales qui tireront des bénéfices à partir des activités agro forestières; (ii) les opérateurs économiques et paysans en milieu forestier suite à la réduction des conflits et à une allocation rationnelle des terres ; (iii) l'Etat gabonais grâce à une meilleure gouvernance des forêts et un accroissement du potentiel ligneux et faunique de ses écosystèmes forestiers.

2.2 A terme, le projet contribuera à réduire la pauvreté dans les zones savaniques du Gabon et à mieux valoriser la ressource forestière dans le processus de développement économique et social du pays.

3. Évaluation des besoins et justification du programme

3.1 Le Gabon ne dispose pas d'un plan national d'affectation des terres, outil d'aide à la décision nécessaire pour une planification rationnelle des ressources naturelles. Les zones savaniques sont considérablement dégradées, leurs populations démunies et enclin aux pratiques de l'agriculture itinérante sur brûlis, cause première de la déforestation et source des émissions des gaz à effet de serre. En outre, la dégradation des massifs forestiers est de plus en plus marquée dans sept provinces du pays.

3.2 Ce projet répond aux préoccupations du Programme Sectoriel Forêt et Environnement du Gabon qui a identifié cinq axes prioritaires d'intervention à savoir : (i) l'organisation du territoire forestier ; (ii) l'aménagement durable des forêts ; (iii) l'industrialisation plus poussée de la filière

bois ; (iv) la restauration et la conservation des écosystèmes et (v) l'implication des populations rurales dans la gestion forestière durable ainsi que dans la rétrocession des revenus issus de l'exploitation des forêts riveraines.

3.3 Le projet couvre par ailleurs deux domaines thématiques du FFBC à savoir : (i) la gestion forestière et pratique durable; (ii) le suivi écologique et socio économique et données de référence. En outre, le projet est conforme aux principaux axes du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et notamment les axes 2, 6 et 9 retenus par le FFBC comme prioritaires.

4. Valeur ajoutée de la Banque

4.1 Le projet permettra non seulement de renforcer la coopération de la Banque avec le Gabon, mais aussi et surtout, de donner une plus grande visibilité dans le domaine spécifique qu'est le zonage, lequel fera appel à la géomatique et le Système d'Information géographique (SIG).

4.2 En contribuant à la gestion durable des ressources forestières au Gabon, deuxième plus grand écosystème forestier du bassin du Congo, la Banque contribuera à une meilleure gestion des ressources naturelles du bassin du Congo, et partant à une réduction des effets nocifs de la déforestation (production des gaz à effets de serre, érosion hydrique des bassins versants, etc.) qui, si elle se poursuivait, pourrait compromettre le fonctionnement de ce grand patrimoine mondial.

5. Gestion des connaissances

5.1 Le projet couvre des domaines assez peu connus (zonage et sédentarisation agricole). De ce point de vue, l'expérience de la Banque dans la gestion des projets et des initiatives couvrant des nouvelles thématiques (Facilité Africaine de l'Eau (FAE), Fonds Vert Africain (FAV), Climat pour le Développement de l'Afrique (Climdev), Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo), etc.), constitue une véritable source de connaissances pour la mise en œuvre du présent projet.

5.2. Aussi, l'expérience de la Banque acquise au fil des années dans les nouvelles thématiques traitées dans le présent projet (changement climatique, zonage des terres et reconstitution du couvert végétal en zones dégradées) sera mise à contribution au profit des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.

PROJET D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES AU GABON
MATRICE DU PROJET (Axée sur les résultats)

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
<u>1. Finalité</u> 1.1 Réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo	<u>Impact</u> 1.1.1 Réduction du taux moyen annuel de déforestation de 0.19 à 0.10% à partir de 2020. 1.1.2 Amélioration des revenus des populations locales issus de l'exploitation des ressources biologiques ou génétiques en 2020. 1.1.3 50% d'augmentation des emplois dans le secteur forestier en 2020. 1.1.4 Les espaces forestiers attribués et gérés par les communautés locales augmentés de 25% en 2017.	<u>Bénéficiaires</u> - Populations des pays membres du Bassin du Congo. - Tous les acteurs impliqués dans le secteur des forêts. - La communauté internationale en terme de contribution à la stabilité du climat mondial.	<u>Indicateurs d'impact</u> 1.1.1 % réduction de la pauvreté. 1.1.2 Taux moyen de déforestation et de dégradation des forêts. 1.1.3 Augmentation des emplois du secteur forestier tirés des activités durables.	<u>Cibles indicatives et échéancier à long terme</u> 1.1.1 Le taux de pauvreté en milieu rural baisse de 75% en 2009 à 50% en 2025. 1.1.2 Le taux moyen de déforestation et de dégradation des forêts réduit de 0.19 à 0.10% d'ici à 2020. 1.1.3 Le nombre d'emplois dans le secteur s'accroît de 50% d'ici à 2017.	<u>Hypothèse</u> : Le Gouvernement gabonais contribue à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo <u>Risque</u> : les politiques sectorielles nationales ne sont pas harmonisées avec celles de la sous région (COMIFAC). <u>Atténuation</u> : Sensibilisation et lobbying des la COMIFAC auprès du gouvernement gabonais.
<u>2. Objectifs du projet</u> 2. 1 Objectif Global : Gérer durablement les ressources forestières nationales et réduire la pauvreté. 2. 2 Objectifs spécifiques : 2.2.1. Elaborer un plan d'affectation des terres ou zonage et inventorier les ressources forestières nationales ; 2.2.2. Régénérer par plantation les essences forestières mises en réserve ; 2.2.3. Reboiser les zones de savanes dégradées situées en lisière de forêts ; 2.2.4. Développer l'agroforesterie communautaire dans les zones dégradées à la suite de l'agriculture itinérante sur brûlis.	<u>Effets</u> Effet global: Réduction de pauvreté et augmentation de la surface forestière 2.2.1. Plan d'affectation des terres 2.2.2. Surface des plantations régénérées en forêt 2.2.3. Surface des zones reboisées en savane 2.2.4 Surface des plantations agro forestière créée	<u>Bénéficiaires</u> - Les populations des zones forestières de la zone du projet - Tous les acteurs impliqués dans le secteur des forêts	<u>Indicateurs d'effets</u> Taux d'augmentation des revenus des populations et surface reboisée 2.2.1. Rapport sur le plan d'affectation des terres et inventaire forestier 2.2.2. Surface des plantations régénérées en forêt. 2.2.3. Surface des plantations reboisées en savane. 2.2.4. Surface des plantations agro forestières créée. Rapport d'activités	<u>Cibles indicatives et échéancier à moyen terme</u> Les revenus moyens des populations cibles augmentés de 30% en 2013 et 6000 ha surface des plantations en forêt et savane et restaurées en 2013 2.2.1. Plan d'affectation des terres et inventaire forestière produit en 2013 2.2.2. : 1 000 ha de plantations restaurées en forêt en 2013 2.2.3. : 2000 ha de plantations reboisées en savane en 2013 2.2.4. : 3000 ha de plantations agro forestières créées en 2013	<u>Énoncés d'hypothèses</u> <u>Hypothèse</u> : Le gouvernement est pleinement engagé dans le processus de lutte contre la déforestation et la réduction de la pauvreté <u>Risque</u> : Les populations à la base ne sont pas associées au processus initié par le Gouvernement <u>Atténuation</u> : Sensibilisation, plaidoyer de la COMIFAC auprès du Gouvernement et des populations locales

Hiérarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
<u>3. Intrants et activités</u>	<u>Résultats</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles indicatives et échéancier à court terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
3.1 Composante 1 : Production d'un plan d'affectation des terres et inventaire dans les aires protégées					
Elaboration du plan d'affectation des terres 3.1.1. Développement d'un laboratoire de géomatique forestière 3.1.2.. Cartographie des territoires forestiers 3.1.3. Proposition d'affectation des terres <u>Inventaire forestier</u> 3.1.4 Reconnaissance des massifs et sensibilisation des populations riveraines 3.1.5. Production de plans de sondage, constitution des équipes et mise en route 3.1.6. Inventaire forestier (layonnage et comptage) 3.1.7. Saisie des données, traitement, analyse des données, production des cartes	3.1.1 Le laboratoire de géomatique est mis en place et est fonctionnel. 3.1.2 : 22 millions d'ha du territoire forestier cartographié 3.1.3. : Un plan de zonage est proposé 3.1.4 : Les massifs sont identifiés et les populations sensibilisées. 3.1.5 : Un plan de sondage est produit et les équipes constituées 3.1.6 : Un inventaire forestier est effectué 3.1.7 : Les cartes sont produites	- L'administration du Gabon - Les populations des zones forestières et savanes de la zone du projet - Tous les acteurs impliqués dans le secteur des forêts et savanes de la zone du projet - La communauté internationale	3.1.1 PV de réception des équipements 3.1.2 : Cartes des domaines forestiers 3.1.3 : Plan de zonage 3.1.4 : Rapports d'inventaire 3.1.5 : Plans de sondage 3.1.6: Inventaire forestier. 3.1.7: Cartes	3.1.1 : Le laboratoire de géomatique est équipé et fonctionnel en 2012 3.1.2 : Les cartes sont disponibles en 2013 3.1.3. Un plan de zonage est établi en 2013 3.1.4. Rapport de reconnaissance de massif établi en 2013 et 10 ateliers de sensibilisation organisés en 2012 3.1.5 Le plan de sondage et la mise en route des équipes sont effectués en 2013 3.1.6 Les inventaires forestiers sont disponibles en 2013 3.1.7. la production des cartes à 2013	Hypothèse : Le gouvernement est engagé dans la production d'un plan d'affectation des terres et l'inventaire dans les aires protégées Risque : le personnel affecté au projet ne maîtrise pas les techniques de cartographie et d'inventaire Atténuation : Recours aux cadres des services technique nationaux compétents (DGF)
3.2. Composante 2 : Reboisement en zone forestière					
3.2.1. Mobilisation des acteurs 3.2.2. Développement des pépinières forestières 3.2.3. Renforcement des capacités des acteurs locaux 3.2.4. plantation en zone de savane 3.2.5: Développement des pépinières forestières 3.2.6: Plantations	3.2.1 : 06 ateliers de mobilisation et de concertation réalisés et un plan de répartition des tâches est adopté 3.2.2 : 2000.000 plants produits 3.2.3 : 500 agriculteurs formés 3.2.4 : 1000 ha d'espaces restaurés 3.2.5: 3.000.000 de plants produits 3.2.6 : 2000 ha reboisés	- Les populations des zones forestières et savanes de la zone du projet - Tous les acteurs impliqués dans le secteur des forêts et savanes de la zone du projet	3.2.1 : Les parties prenantes sont identifiées et les tâches réparties 3.2.2 : Nombre de plants produits 3.2.3 : Nombre d'agriculteurs formés 3.2.4 : Surface des parcelles plantées 3.2.5 : % des parties prenantes identifiées et de tâches réparties 3.2.6 : Surface des parcelles plantées et réhabilitées	3.2.1 : La répartition des tâches est réalisée en 2011 3.2.2 : 2 millions de plants sont produits en 2012 3.2.3 : 500 planteurs sont formés en 2013 dont 50% à en 2012 et 50% en 2013 3.2.4 : 500, 300 et 200 ha sont respectivement reboisés en 2012, mi 2013 et fin 2013 3.2.5. Mobilisation répartition des tâches réalisées en 2011 3.2.6 : 1000 ha, 500 ha et 500 ha sont respectivement reboisés en 2012, mi 2013 et fin 2013	Hypothèse : Le Gouvernement est pleinement engagé dans le développement des plantations forestières Risque : Les feux de brousse inopinés détruisent les jeunes plantations Atténuation : Sensibilisation avant les plantations et développement des pare-feux

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
3.3. Composante 3 : Agroforesterie					
3.3.1 Sensibilisation et mobilisation des populations des zones concernées 3.3. 2 : Développement des pépinières agro forestières et d'arbres fruitiers 3.3..3 : Renforcement des capacités des acteurs locaux 3.3.4: Plantations.	3.3.1 : Les populations des zones concernées sont sensibilisées et mobilisées. Les tâches définies et 06 ateliers de concertations organisés 3.3.2 : 2.223.000 plants produits 3.3.3 : 1000 agriculteurs formés 3.3.4 : 2400 ha de parcelles d'agroforesterie créées	Les populations des zones forestières de la zone du projet	3.3.1 : Rapports des ateliers de sensibilisation et de répartition des tâches 3.3.2 : Nombre de plants produits 3.3.3 : Nombre d'agriculteurs formés 3.3.4 : Surfaces des plantations créées	3.3.1 : Les ateliers de sensibilisation sont réalisés en 2012 3.3.2 : 2.223.000 plants sont produits en 2012 3.3.3 : 1000 agriculteurs sont formés en 2012 3.3.4: 500 ha parcelles ; 1000 ha de parcelles, et 900 ha de parcelle créées respectivement en 2012, mi 2013 et fin 2013	Hypothèse : Lae Gouvernement est engagé dans le développement de l'agroforesterie Risque : Erosion éolienne entraînant la destruction des jeunes plants Atténuation : sensibilisation et développement des brises vents
3.4. Composante 4 : Gestion du projet					
3.4.1. Mise en place de l'unité de gestion du projet (UGP) 3.4..2. Acquisition des équipements des bureaux de l'UGP 3.4.3 Création des comités locaux dans les différentes zones du projet (CL) 3.4.4 Mise en place d'un comité technique (CTE) au niveau de l'UGP 3.4.5. Création d'un comité de pilotage (CP) au niveau du ministère	3.4.1 : L'UGP est mise en place et est fonctionnelle. 3.4..2 : L'UGP est dotée de moyen roulant, d'équipements de bureaux, d'un logiciel de comptabilité et d'un manuel de procédures 3.4.3 : Des comités locaux sont créés 3.4.4 : Un comité d'experts est mise en place 3.4.5 : Un comité de pilotage est créé	- L'UGP - Les différents comités - Les populations locales	3.4.1 : Décision de nomination des membres de l'UGP 3.4.2: PV de réception des véhicules et équipement, logiciel de comptabilité et de manuels de procédures 3. 4.3 : Rapport de réunion des comités locaux 3.4.4 : Décisions de création et de nomination des membres du comité d'experts 3.4.5 : Décisions de création et de nomination des membres du comité de pilotage	3.4.1 : UGP installée en 2011 et produit 12 rapports trimestriels ,6 rapports semestriels ; 3 rapports annuels et 01 rapport final. Un atelier de démarrage organisé en 2011. 3.4.2 : 03 véhicules acquis et les bureaux équipés en fin 2011 ; logiciel de comptabilité acquis et un manuel de procédures élaboré en fin 2011. 3.4.3 : Les CL créés en 2011 ; 12 rapports/an (36 rapports de réunions de concertations à la fin du projet 3..4.4 : Le CTE créé en 2011 ; 02 rapports/an 3.4.5 : La CP créée en 2011 ; 01 rapport / an soit 03 rapports pour toute la durée du projet et 01 rapport de fin d'exécution	Hypothèse : L'équipe de projet est engagée et met en œuvre le projet Risque : les fonctionnaires retenus dans l'équipe de projet sont brusquement mutés. Atténuation : sensibilisation des autorités nationales par le FFBC

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES AU GABON

La Direction soumet le présent rapport et recommandation concernant une proposition de don sur les fonds FFBC d'un montant de 5,989 millions d'EURO au Gouvernement de la République Gabonaise pour le financement du Projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon.

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le Projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon se fonde sur les dispositions du Code forestier, notamment les axes portant sur l'aménagement durable, la restauration et la conservation des écosystèmes forestiers. En outre, le présent projet trouve son fondement dans les objectifs du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) validé en 2003. Il est particulièrement en conformité avec la politique nationale en matière de réduction de la pauvreté.

1.2 Justification de l'intervention du FFBC

1.2.1 Le projet s'inscrit dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de la Banque pour le Gabon et est en conformité avec la politique générale de la Banque en matière de protection de l'environnement puisqu'il permettra à terme de réduire la déforestation. En outre, le projet couvre trois principaux domaines thématiques du FFBC à savoir : (i) la gestion forestière et pratiques durables; (ii) le suivi écologique et socio-économique et données de référence; et (iii) la lutte contre la pauvreté. Ce projet est conforme aux principaux axes du plan de convergence de la COMIFAC dûment ratifié par la Gabon et notamment les axes 2, 6 et 9 jugés prioritaires par le FFBC et portant respectivement sur la connaissance de la ressource, la gestion durable des forêts et le développement des mécanismes de financement et des activités génératrices de revenu en faveur des populations rurales. Par ailleurs, ce projet permet au FFBC de renforcer sa visibilité et le rôle qu'il s'est assigné dans la réduction de la pauvreté au travers d'une gestion durable des ressources forestières en Afrique Centrale.

1.3 Coordination à l'aide

1.3.1 La coordination de l'aide, assurée par la Primature, connaît des avancées tangibles en termes d'échanges d'informations et d'harmonisation des cycles de programmation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) avec comme point d'ancrage le DSRP. Ce processus de coordination générale a été renforcé en mars 2010 avec la nomination d'un Conseiller du Premier ministre comme interlocuteur des PTF et la signature en mai 2010 d'un Arrêté fixant le cadre de coordination, d'harmonisation et de suivi de l'aide extérieure. Six Groupes thématiques et sectoriels sont également opérationnels et couvrent l'ensemble des secteurs d'intervention des PTF. La Banque, en tant que premier partenaire financier du Gabon, prend activement part à cet effort d'harmonisation et est membre de plusieurs groupes thématiques. Elle assure à ce titre le leadership dans deux Groupes thématiques, à savoir la gouvernance et l'efficacité de l'aide/harmonisation.

1.3.2 Deux groupes thématiques relatifs aux secteurs Infrastructures et Ressources naturelles/biodiversité, ont été mis en place par les PTF et constituent un véritable espace de concertation paritaire coordonné par l'Union Européenne et la Banque. Au niveau sectoriel, la Banque cofinance avec la Banque mondiale le Programme sectoriel forêt, pêche et environnement, par le biais du projet d'appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture.

1.3.3 Il existe donc une coordination formelle entre tous les Partenaires Techniques et Financiers actifs en faveur de la gestion durable des forêts au Gabon. Ce cadre de concertation et d'échange d'informations permet de développer des synergies en faveur de la mise en œuvre des différentes initiatives. La Banque Mondiale (BM), l'Organisation Des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française pour le Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), l'Espagne et la BAD (PACEBCo), notamment développent des activités en faveur de la gestion durable des forêts. Une coordination est faite entre ces différents intervenants pour favoriser une synergie entre les différentes actions. Le FFBC, dans le cadre du présent projet fera partie de cette coordination. La synthèse des interventions en cours dans le secteur forestier au Gabon des autres partenaires se résument comme suit :

Partenaires	Thématiques	Budget
Banque mondiale	Gestion des ressources naturelles publiques	6 millions USD
Banque Mondiale	Appui à la gestion durable des forêts	29 millions FCFA
Espagne	Reforestation	59 996 euro
Union européenne	Programme européen de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC)	2.107,7 millions de FCFA
FFEM	Appui à la préservation de l'environnement	716 millions de FCFA
PNUD	Appui à la préservation de l'environnement	1.782,3 millions de FCFA
AFD	Appui à la gestion durable des forêts	2.977,7 millions de FCFA
AFD	Appui à la gestion durable des forêts	1.404 millions de FCFA

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs du projet

2.1.1 L'objectif global du projet vise à réduire la déforestation et la pauvreté au Gabon. Les objectifs spécifiques sont : (i) Elaborer un plan d'affectation des terres et inventorier les ressources forestières dans les zones du projet ; (ii) Régénérer par plantation les essences forestières mises en défens ; (iii) Reboiser les zones de savanes dégradées situées en lisière de forêts ; (iv) Développer l'agroforesterie communautaire dans les zones dégradées au détriment de l'agriculture itinérante sur brulis.

2.2 Composante du projet

2.2.1 Le présent projet comporte quatre composantes décrites dans le tableau suivant :

Tableau 2.1: Composantes du projet

N°	Composantes	Coût de base estimatif (€) (hors imprévus)	Description des composantes
1	Elaboration du plan d'affectation des terres et inventaire multi ressources	1.902.498	Cette composante vise à élaborer un plan national d'affectation des terres, lequel identifiera en particulier les aires forestières attribuées au domaine permanent de l'État. Pour ce faire, les activités à réaliser sont : 1.1 Une reconnaissance biophysique et socio-économique de la zone ; 1.2 L'analyse des contraintes de développement ; 1.3. La détermination des zones de spéculation (agriculture, protection, production forestière et autres). Ces activités seront réalisées par les services techniques du Ministère. En plus de ces 3 activités, il sera réalisé par un consultant : 1.4. l'analyse des données et production d'une carte d'affectation des terres.

			A l'issue de l'exercice d'affectation des terres, il sera réalisé par les experts du Ministère : 1.5. Un inventaire d'aménagement des aires protégées dites prioritaires, sur une superficie totale de 450 000 hectares. Cet inventaire devra recueillir, analyser, synthétiser et ordonner toutes les informations utiles et nécessaires à l'élaboration des plans d'aménagement des dites aires protégées, incluant des paramètres environnementaux tels que la faune, les particularités botaniques, le caractère particulier de certaines considérations socioculturelles et économiques.
2	Plantations forestières	2.271.500	Cette composante consiste à reconstituer et enrichir le patrimoine forestier par le repeuplement des savanes et forêts dégradées. Il s'agira d'une part de régénérer par plantation les trouées dans les concessions forestières par les essences forestières mis en défens et d'autre part de reboiser les zones de savanes dégradées situées en lisière de forêts. Pour ce faire trois activités principales seront réalisées : 2.1 Sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs locaux. Cette activité sera supervisée par un consultant ; 2.2 Reboisement de 1000 ha en zones forestières ; 2.3 Reboisement de 2000 ha en zone de savane. Ces deux activités seront menées sous la conduite des consultants.
3	Agroforesterie communautaire dans les zones dégradées	1.108.250	Il s'agit de développer l'agroforesterie communautaire dans les zones dégradées à la suite de l'agriculture itinérante sur brulis. Cette activité sera conduite par un consultant avec la participation des communautés locales. Les principales activités à mener sont : 3.1 Sensibilisation des populations ; 3.2 Choix des sites et production des plans; 3.3 Mise en place d'un programme de reboisement des sites identifiés et 3.4 Travaux de plantation sur 3 000 ha. Ces travaux de plantations seront effectués par les communautés locales sur leurs terres.
4	Gestion du projet	852.541	Les activités essentielles de cette composante porteront sur : (1) La mise en place de la Cellule d'exécution du projet (CEP) ; (2) L'acquisition des équipements des bureaux de la CEP ; (3) La création des comités locaux dans les différentes zones ; (4) La création d'un comité de pilotage (CP) au niveau du ministère.

2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Composantes	Solutions retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
1. L'élaboration du plan d'affectation des terres et l'inventaire multi-ressources	Sous-traitance des tâches à des organismes et consultants spécialisés	Réalisation par les fonctionnaires du Ministère	Absence de capacités adéquates, thématique nouvelle.
2. Les plantations forestières	Sous traitance par des ONG spécialisées	Réalisation par les fonctionnaires du Ministère	Insuffisance de ressources humaines de qualité pour couvrir cette opération à grande échelle
3. L'agroforesterie communautaire dans les zones dégradées	Sous traitance par des ONG spécialisées en appui aux communautés	Réalisation par les fonctionnaires du Ministère	Insuffisance de ressources humaines de qualité pour couvrir cette opération
4. Gestion du projet	Gestion du projet par les fonctionnaires du Ministère	Gestion par une unité privée recrutée dans le tas	Coût additionnel et non appropriation

2.4 Type du projet

2.4.1 Le projet consiste en un appui pour la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE) du Gouvernement de la République gabonaise. Les piliers du PSFE retenus dans le cadre du présent projet portent sur la reforestation, l'agroforesterie communautaire et le développement d'un plan national d'affectation des terres.

2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est de six millions quatre cent quarante un mille **(6.441.000) euro**, dont deux millions quatre cent soixante dix huit mille quatre cent quatre vingt trois (2.478.483) en devise et trois millions neuf cent soixante deux mille cinq cent dix sept (3.962.517) en Monnaie Locale (ML). La part en devises constitue 38,5% du coût total hors taxes et la part en monnaie locale 61,5%. L'importance de la part en monnaie locale s'explique par le fait que le projet comprend essentiellement des biens et services qui sont produits localement. Il a été appliqué sur l'ensemble des composantes un taux d'inflation de 5% représentant les imprévus financiers (hausse des prix estimés sur la base du taux d'inflation du mois d'août 2010). Le résumé des coûts par composante et par catégories de dépenses est présenté dans les tableaux 2.5 et 2.6 ci-après :

Tableau 2.5 : Résumé des coûts estimatifs par composante (en Euro)

COMPOSANTES	Monnaie locale	Devises	Total	% Devises
Plan d'affectation des terres	761 498	1 141 000	1 902 498	60,0
Reboisement	1 705 097	565 875	2 270 972	24,9
Agroforesterie	738 845	369 405	1 108 250	33,3
Gestion du projet	568 361	284 180	852 541	33,3
Coût estimatif de base	3 773 801	2 360 460	6 134 261	38,5
Imprévus physiques	0	0	0	0
Imprévus financiers (5%)	188 716	118 023	306 739	38,5
Coût estimatif total	3 962 517	2 478 483	6 441 000	38,5

Tableau 2.6: Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses (en Euro)

CATEGORIES	Monnaie locale	Devises	Total	% Coût de base
Biens	1 357 634	849 901	2 207 535	36,0
Services	2 077 451	1 298 518	3 375 969	55,0
Divers	338 716	212 041	550 757	9,0
Coût estimatif de base	3 773 801	2 360 460	6 134 261	100
Imprévus physiques	0	0	0	
Imprévus financiers (5%)	188 716	118 023	306 740	
Coût estimatif total	3 962 517	2 478 483	6 441 000	

2.5.2 Le financement du projet d'un coût total de **6 441 000** euro sera assuré par le FFBC à hauteur de 93%, soit **5 989 000 euro** d'une part, et le Gouvernement de la République gabonaise à hauteur de 7%, soit **452 000 euro** d'autre part. La répartition des coûts par source de financement et par catégories de dépenses est présentée dans le tableau 2.7 ci-dessous.

Tableau 2.7: Sources de financement (en euros)

Sources de financement	Monnaie locale	Devises	Total	% Total
FFBC	3 510 517	2 478 483	5 989 000	93,0
Etat Gabonais	452 000	0	452 000	7,0
Coût total estimatif	3 962 517	2 478 483	6 441 000	100

2.5.3 Le calendrier des dépenses par composante se présente comme indiqué dans le tableau 2.8 ci-dessous :

Tableau 2.8 : Calendrier des dépenses par composante (en euros)

COMPOSANTES	2011	2012	2013	Total	% Coût de base
Plan d'affectation des terres	650 459	786 249	465 790	1 902 498	31
Reboisement	1 149 000	1 012 472	109 500	2 270 972	37
Agroforesterie	398 500	544 250	165 500	1 108 250	18
Gestion du projet(°)	485 370	183 585	183 586	852 541	14
Coût de base	2 683 329	2 526 556	924 376	6 134 261	100
Imprévus physiques	0	0	0	0	
Imprévus financiers (5%)	134 166	126 254	46 319	306 739	
Coût estimatif total	2 817 495	2 652 810	970 695	6 441 000	

(°) : les 14% du budget réservés pour la gestion du projet sont justifiés par les acquisitions dédiées au fonctionnement de l'équipe du projet et le nombre important de mission de suivi des inventaires, du développement des plantations d'agroforesterie et de foresterie tout au long des trois années

2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 Le projet couvre l'ensemble des sept provinces forestières estimées à 22 millions d'Ha ; les dix sept concessions forestières estimées à 4,5 millions ha pour ce qui est des plantations forestières dans les trouées ; 15% du territoire national couvert par les savanes de la province du centre et sud pour ce qui est des plantations en zone de savane et 3000 ha dans six provinces (Estuaire, Moyen Ogoué, Ngounié, Nyanga, Woleu et Ntem) du pays pour ce qui est de l'agroforesterie communautaire.

2.6.2 Les bénéficiaires du projet à court terme sont les 30.000 habitants des zones de projet (l'Estuaire, Moyen Ogoué, Ngounié, Nyanga, Woleu et Ntem) au travers de la pratique de l'agroforesterie, importante source de revenus pour les paysans. A moyen et long termes, les bénéficiaires du projet sont d'une part, les populations des dix sept concessions forestières concernées en terme d'effets positifs induits par la conservation forestière et d'autre part, l'ensemble des 1.5 millions de population nationale qui verront à terme les terres et ressources gérées durablement au travers de la reforestation et de l'allocation rationnelle des terres diligentée sur la base du plan d'affectation des terres élaboré.

2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.7.1. Une démarche participative a été utilisée pendant l'identification et la conception du projet. Elle a été illustrée en 2009 d'une part, par des réunions de concertation et d'échanges entre les experts des ministères techniques clefs et d'autre part, par des missions répétées de ces experts sur les sites d'intervention du

projet. Ces missions ont établi des contacts et organisé des séances de discussions avec les autorités coutumières et populations locales en vue de prendre en compte leur besoins et de les sensibiliser sur les objectifs, les activités et leur participation attendue dans la mise en œuvre du projet.

2.7.2. Le FFBC a organisé en Avril 2010, une réunion avec les acteurs du projet pour préparer le projet. Cette mission a été l'occasion de mieux définir les objectifs, activités et résultats attendus du projet. Elle a permis en outre aux acteurs locaux de contribuer à la préparation du projet.

2.7.3 La phase d'exécution du projet impliquera tous ces acteurs ayant participé à l'identification ainsi qu'à la préparation du projet notamment les experts interministériels identifiés, les Experts du FFBC et de la Banque, les partenaires clés du projet et les ONG spécialisées qui seront recrutées suivant les règles de procédures de la Banque. Les communautés locales seront directement impliquées au niveau opérationnel à travers le développement des plantations d'agroforesterie et des inventaires forestiers.

2.8 Prise en considération de l'expérience du groupe de la banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.8.1 Le portefeuille de la Banque au Gabon comporte six (06) opérations, d'un montant total de 371millions d'UC, couvrant les secteurs suivants : multisectoriel, équipements collectifs, transport, éducation et agriculture. La revue du portefeuille de la Banque effectuée en septembre 2010, a mis en exergue des faiblesses et a fait quelques recommandations utiles pour les projets futurs. Celles-ci sont relatives: (i) aux délais relativement longs que prennent l'entrée en vigueur, la ratification et la mise en place des organes de gestion des projets, (ii) à la faiblesse des capacités locales en matière d'exécution des projets, (iii) à la faible maîtrise des règles et procédures de la Banque par les structures d'exécution, notamment en matière d'acquisition et de gestion financière, (iv) à la nécessité de renforcer le suivi technique, administratif et financier par l'organe d'exécution, (v) et à la nécessité d'améliorer la programmation des investissements pour assurer la mobilisation de la contrepartie.

2.8.2 La conception du présent projet a pris en compte ces enseignements. Elle a en outre prévu les dispositions nécessaires pour assurer une meilleure mise en œuvre du projet dès son démarrage. La Banque a financé également plusieurs projets de développement forestier dans la sous région. Cette expertise a été mise à profit dans le cadre de la revue des documents du présent projet.

2.9 Principaux indicateurs de performance

2.9.1 Les principaux indicateurs de performance sont détaillés dans la matrice du projet, et comprennent, entre autres : la cartographie de 22 millions d'ha de forêt, l'établissement d'un plan d'affectation des terres, la superficie et le nombre des plantations installées en zones forestières, le nombre de planteurs formés, la superficie agro forestière créée, le taux moyen de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, le nombre d'emplois créés, le taux d'augmentation des revenus des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté.

2.9.2 La situation de référence donnant les indicateurs de base dans la situation « sans projet » sera établie en début de projet par l'organe d'exécution du projet. Ces indicateurs de base seront comparés avec les résultats générés dans la situation « avec projet » pour évaluer les performances réelles du projet. La collecte et la vérification des données pertinentes seront réalisées dans le cadre du mécanisme de suivi-évaluation qui sera mis en place par le projet.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1 Performance technique, économique et financière

3.1.1 Faisabilité technique : La réalisation technique du projet ne devrait pas rencontrer de difficultés. Le projet sera exécuté par le Ministère des Eaux et Forêts qui dispose des ressources humaines de qualité, ayant une connaissance appropriée et une maîtrise technique des activités prévues. Ces activités constituent des activités régaliennes du Ministère qui dispose en effet des spécialistes, Ingénieurs et techniciens des eaux et forêts expérimentés. Le Ministère sera techniquement assisté par des ONG spécialisées qui s'attelleront à la mise en œuvre de certaines activités spécifiques sur le terrain (Agroforesterie, plantations forestières). Le projet durera trente-six mois.

3.1.2 Rentabilité économique et financière : Au plan économique, les principaux bénéfices du projet proviendront essentiellement de l'augmentation sensible de la production agroforestière. Avec la diffusion de nouveaux paquets technologiques au profit des populations vivant en forêts, notamment en agroforesterie, le projet développera une synergie entre l'exploitation forestière et le développement agricole qui produira des bénéfices à moyen et long termes.

3.1.3 Au point de vue financier, les principaux bénéficiaires du projet seront les différents opérateurs forestiers intervenant dans l'ensemble des sept (7) régions forestières du pays, qui verront leurs exploitations sécurisées et améliorées à travers la durabilité des ressources forestières et l'élaboration du plan d'affectation des terres. Grâce au projet, l'amélioration des recettes fiscales pour l'Etat se fera sentir avec (i) la reprise des contrôles d'exploitation suite à l'inventaire multi-ressources; (ii) une augmentation des recettes, due à une taxation plus forte des produits exportés sans transformation et ; (iii) une légère augmentation des recettes suite à l'augmentation de la production de bois divers, non exploités jusque-là, notamment les produits forestiers non ligneux (PNFL).

3.1.4 Par ailleurs, les 30.000 habitants des zones de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Woleu et Ntem tireront des bénéfices directs du projet, dus à l'augmentation des rendements consécutive à l'adoption de nouveaux paquets technologiques diffusés par la structure d'encadrement prévue dans le cadre du projet. La viabilité financière du projet n'a pas fait l'objet d'analyse particulière des types d'exploitation compte tenu du caractère écologique et environnemental du projet basé essentiellement sur les inventaires forestiers et l'élaboration d'un plan d'affectation des terres.

3.2 Impact environnemental et social

Impact environnemental

3.2.1 Conformément aux recommandations du Département spécialisé de la Banque (ORQR), le présent projet est classé dans la catégorie environnementale 3 selon les critères de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a aucun impact environnemental négatif significatif. Au contraire, l'augmentation de la superficie forestière et agro-forestière permettra d'augmenter superficie d'espaces boisés au Gabon. Ces pratiques constituent des effets positifs en faveur de l'environnement.

Changement climatique

3.2.2 La création de nouveaux boisements en zone de savane, la reforestation en zone forestière et l'augmentation du couvert végétal en agroforesterie permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et de réduire le rythme de déforestation. Ainsi, l'augmentation des superficies forestières est corollaire à l'accroissement de stock de carbone sur pied et par conséquent à l'atténuation du changement climatique.

Impact social

3.2.3 Le projet va aider les communautés rurales à pratiquer de l'agroforesterie, une pratique qui leur permettra d'une part, de faire de la sédentarisation agricole au détriment de l'agriculture itinérante sur brûlis et d'autre part, leur permettra d'améliorer leur rendement agricole et par conséquent leurs revenus.

Genre

3.2.4 Les femmes qui représentent environ 51% de la population nationale, bénéficieront autant que les hommes des emplois créés par le projet. En effet, elles seront particulièrement impliquées dans la mise en place et l'entretien des pépinières, tâche pour laquelle elles disposent d'un avantage comparatif puisqu'elles maîtrisent assez bien les activités agricoles. Elles recevront sans discrimination de la formation et de l'assistance technique pour le développement de l'agroforesterie communautaire. Les activités forestières et agricoles (pépinières et agroforesterie) leur permettront d'accroître leurs revenus.

Déplacement involontaire des populations

3.2.5 Le projet n'entraînera aucun déplacement involontaire des populations. Toutes les activités du projet visent essentiellement à les sédentariser notamment au moyen de l'agroforesterie. Les plantations forestières et agro forestières prévues dans le cadre ce projet se feront sur des terres non habitées. Ce sont des forêts dégradées qui verront leur couverture végétale améliorée.

IV. EXECUTION

4.1 Dispositions en matière d'exécution

Dispositions institutionnelles

4.1.1 L'exécution du projet sera assurée par le Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, avec l'assistance technique de certaines ONG spécialisées qui seront sélectionnées suivant les procédures de la Banque. Le Ministère des Eaux et Forêts est l'organisme étatique qui a pour mission la mise en œuvre des activités du secteur forêt au niveau national et ce en vertu du décret n°01746/PR/MEF du 20 décembre 1983. Le Ministère des Eaux et Forêts a une longue expérience en matière de gestion de projets avec les organismes internationaux et notamment l'Organisation internationale des Bois tropicaux (OIBT), la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, le Fonds pour l'Environnement Mondial, l'Union Européenne. Le Ministère des Eaux et Forêts dispose des ressources humaines de qualité dotées d'une forte expérience en matière de gestion de projets. Plusieurs projets d'envergure ont été gérés par ses directions techniques. Les plus récents sont : le Projet Forêt et Environnement, le Programme Sectoriel Forêt et Environnement, le Projet d'Aménagement de Petits Permis Forestiers Gabonais.

4.1.2 L'exécution quotidienne du projet sera assurée par une Equipe de Gestion du Projet (EGP) qui sera composée de fonctionnaires du Ministère. L'EGP sera composée : d'un chargé du projet, d'un comptable et d'un assistant. Les membres de l'EGP seront sélectionnés sur la base de leurs compétences et de leur expérience professionnelle dans le domaine de la foresterie et de la gestion des projets après avis de non objection de la Banque. Les activités de l'EGP comprendront notamment : la préparation des plans de travail et budget, le suivi des activités de terrain, la gestion administrative, comptable et financière du projet et la production des rapports d'activités. Au niveau des zones du projet, il sera mis en place un comité local de gestion du projet à la base, lequel vise à impliquer les populations locales à la gestion du projet.

4.1.3 Un comité de pilotage sera également mis en place au niveau du Ministère. Il sera constitué des représentants des Ministères en charge des Forêts, de l'Economie, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Administration territoriale, des Affaires foncières, des Ressources en eau, de l'Environnement, du Développement rural et du Service national compétent (Direction Générale des Forêts). Ce comité constitue un organe d'orientation et de facilitation pour l'EGP.

Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services

4.1.4 Les acquisitions des biens, travaux et services au titre des ressources octroyées par le FFBC sont régies par les règles du Groupe de la Banque africaine de développement telles que définies dans les Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux (édition 2008) ou, selon le cas, les Règles de procédure pour l'utilisation des consultants (édition 2008) et telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC. Le Ministère des Eaux et Forêts, agence d'exécution du projet, préparera un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois de mise en œuvre du projet et le soumettra à l'approbation du Secrétariat du FFBC avant les négociations du don. Ce plan sera actualisé chaque année.

4.1.5 Les marchés de biens d'un montant inférieur ou égal à 20.000 UC (équivalent à 24.000 €) ainsi que les contrats de services d'un montant inférieur ou égal à 20.000 UC (équivalent 24.000 €) seront approuvés par le Ministère des Eaux et Forêts et revus à posteriori par le Secrétariat du FFBC. A cet effet, les capacités de l'agence d'exécution seront renforcées par une formation en acquisition et gestion des contrats. Les cinq (05) premières acquisitions feront l'objet d'une revue à priori par le FFBC avant la mise en place de la revue à posteriori. Les dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services sont résumées dans le tableau 4.1 ci-après.

Tableau 4.1. : Dispositions relatives aux acquisitions (en euro)

DESIGNATION	AOI	AON	CF	LISTE RESTREINT E (LR)	Autre (marché de gré à gré)	TOTAL
1. BIENS						2 207 535 (2 053 008)
1.1 Véhicules		251 523 (233 916)				
1.2 Equipements	300 262 (279 244)					
1.3 Autres biens (Intrants, Fumoirs, semences, etc.)			1 655 750 (1 539 847)			
2. SERVICES						3 376 498 (3 140 143)
2.1 Consultation court terme				1 673 498 (1 556 353)		
2.2. Consultation long terme/ Sous traitance				1 218 000 (1 132 740)		
2.3 Formation				485 000 (451 050)		
3. DIVERS						550 757 (512 204)
3.1 Honoraires et indemnités de l'UGP					197 562 (183 732)	
3.2 Frais de fonctionnement					216 000 (200 880)	
3.3 Voyages et missions					137 195 (127 591)	
TOTAL	300 262 (279 244)	251 523 (233 916)	1 655 750 (1 539 847)	3 376 498 (3 140 143)	550 757 (512 203)	6 134 790 (5 705 353)
Imprévus (5%)						306 210 (283 647)
Total général						6 441 000 (5 989 000)

(....) : Contribution de la Banque

4.1.6 **Biens** : L'acquisition d'un lot d'images satellitaires sur les forêts pour un budget de 279 244 Euros se fera par Appel d'offres international. L'acquisition d'un lot de trois véhicules destinés au suivi des activités du projet pour un budget n'excédant pas 233 910 euros se fera selon la procédure d'appel d'offres national (AON). Ce dernier mode d'acquisition est retenu du fait du nombre considérable des potentiels fournisseurs présents sur le marché. Les plants forestiers et agro forestiers et autres intrants agricoles seront acquis selon la procédure de consultation de fournisseurs (CF) pour un budget n'excédant pas 1.655.750 euros ; le montant maximum par marché pour ces plants et autres intrants agricoles ne dépassera pas 50 000 euro. Ce

mode d'acquisition est retenu du fait que les potentiels fournisseurs sont nombreux et sont suffisants pour répondre à ce mode de passation des marchés.

4.1.7 Services : Les services d'assistance au développement d'un laboratoire géomatique seront acquis pour un budget total n'excédant pas 1 556 353 euro. Ces services comprennent : (i) l'assistance technique recrutée selon la liste restreinte pour un budget n'excédant pas 250.000 euros avec comme méthode de sélection des firmes la qualité et le coût; (ii) l'assistance à la production des plans de sondage recrutée par liste restreinte suivant les procédures de sélection des consultants individuels pour un budget n'excédant pas 150.000 euros ; (iii) l'assistance technique à la production d'un plan d'affectation des terres recrutée par liste restreinte pour un budget n'excédant pas 80.000 euros (méthode basée sur la qualité et le coût) ; (iv) l'assistance technique pour la reconnaissance des massifs forestiers et la sensibilisation des populations riveraines recrutée par liste restreinte pour un budget n'excédant pas 50.000 Euros et dont la sélection sera basée sur la qualité et le coût ; (v) l'assistance au traitement des données de terrain acquise par liste restreinte basée sur la qualité et le coût pour un budget n'excédant pas 150 000 euro ; (vi) le layonnage et le comptage en forêts acquis par liste restreinte avec comme mode d'évaluation la qualité et le coût l () pour un budget n'excédant pas 571.580 euro et(vii) le renforcement des capacités des paysans et acteurs locaux commis aux taches forestières acquis sur la base d'une liste restreinte (LR) pour un budget n'excédant pas 371.918 euros.

4.1.8 Pour cette dernière acquisition (point vii), des ONG locales seront contactées à cet effet à cause de leur connaissance du terrain et de l'environnement, et la méthode d'évaluation basée sur la qualité et le coût sera appliquée. D'autres consultants à long terme seront recrutés sur la base d'une liste restreinte (LR) pour un budget total n'excédant pas 1 132 740 euro pour les études de réalisation des plantations forestières et agro forestières. Enfin, des consultants pour faire de la formation seront recrutés sur la base d'une liste restreinte (LR) pour un budget n'excédant pas 451 050 euro. Pour ces deux dernières acquisitions, la méthode d'évaluation des offres basée sur la qualité et le coût sera appliquée

4.1.9 Pour les contrats estimés à moins de 200.000 UC ou son équivalent en Euros attribués à des cabinets de consultants, et de 50.000 UC ou son équivalent en Euros attribués à des consultants individuels, l'Agence d'exécution peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant éligible, qu'il soit régional ou non, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte.

4.1.10 Pour les contrats estimés à plus de 200.000 UC ou son équivalent en Euros pour les cabinets de consultants et de 50.000 UC ou son équivalent en Euros pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque.

4.1.11 La catégorie « Divers » inclut les indemnités du personnel de l'EGP, pour un budget total n'excédant pas 183 732 Euro, le frais de fonctionnement inhérents à la gestion du projet, pour un budget total n'excédant pas 200 880 Euros, ainsi que le budget relatif au voyage et frais de mission dont le budget n'excédera pas 127 591 Euros. Les acquisitions relatives au fonctionnement (maintenance, fournitures, transports, etc..) se feront par consultation des fournisseurs (CF).

4.1.12 Procédure de revue : les documents suivants sont soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant leur publication : Avis général de passation de marchés, Avis d'appel d'offres, Avis à manifestation d'intérêt, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés (biens) ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Projets de marchés des biens et travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution des contrats accompagné du procès verbal de négociations et projet de contrat paraphé.

4.1.13 Revue à posteriori : Les marchés de biens et services d'un montant inférieur ou égal à 20 000 UC ou son équivalent en euros seront approuvés par l'organe d'exécution et revus a posteriori par la Banque après une revue à priori satisfaisante des cinq (5) premiers marchés par la Banque. Les dossiers de passation de marchés, y compris les demandes de prix, les fiches d'évaluation et l'attribution des marchés, seront conservés auprès de l'organe d'exécution à des fins de revue périodique par des missions de supervision de FFBC.

4.1.14 Organe d'exécution : Le Ministère des Eaux et Forêts sera chargé de l'acquisition des biens/travaux/services de consultants/services de formation. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'agence d'exécution ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet/l'étude.

4.1.15 Plan de passation des marchés : La Banque examinera les dispositions prises par l'agence d'exécution pour la passation des marchés dans le cadre du plan de passation des marchés, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et ses Règles en la matière. Le plan de passation des marchés couvrira une période initiale d'au moins dix-huit (18) mois. L'agence d'exécution mettra à jour ledit plan tous les ans ou selon que de besoin, mais toujours sur les dix-huit (18) mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

Dispositions relatives aux décaissements

4.1.16 Le donataire du projet est le Ministère des Eaux et Forêts. Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées : (i) la méthode du paiement direct pour le paiement des contrats d'un montant supérieur à 24.000 €, relatifs aux biens et services du projet; (ii) la méthode du compte spécial ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats des biens et services d'un montant inférieur à 24.000 € et pour la couverture des coûts opérationnels, les indemnités du personnel impliqué dans le projet, ainsi que les frais divers de gestion.

4.1.17 Pour recevoir les ressources du don, le bénéficiaire du don, c'est-à-dire le Ministère des Eaux et Forêts, ouvrira un **compte spécial** au nom du projet dans une banque acceptable pour la Banque. Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et sous forme d'avances conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial se fera sur la base des demandes du Ministère, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue.

Rapports financiers et audit

4.1.18 La comptabilité et le suivi budgétaires se feront suivant un logiciel comptable reconnu en la matière et utilisé par les services financiers du Ministère. Les états financiers du projet et le compte spécial feront l'objet d'un audit annuel sous la responsabilité du Secrétariat du FFBC. A ce sujet, le Secrétariat du FFBC retiendra un auditeur externe sur la base des termes de référence conformes au modèle type de la Banque. Cet auditeur sera chargé de procéder à une évaluation à posteriori et à un examen des pièces justificatives ainsi qu'à l'audit du projet.

4.2 Suivi-évaluation

4.2.1 Le Ministère des Eaux et Forêts dispose d'un département en charge du suivi-évaluation de l'ensemble des projets du Ministère. Ce département du Ministère sera chargé du suivi-évaluation du projet sur la base des documents de référence du projet. La cellule d'exécution du projet au Ministère produira des rapports d'activités trimestriels et annuels qui préciseront l'état d'exécution du projet, les acquisitions réalisées, le niveau d'exécution des dépenses, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises ou envisagées pour améliorer la gestion du projet. En outre, le Ministère préparera chaque année un plan de travail annuel et de budget qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC.

4.2.2 Le projet sera en également supervisé annuellement par le Secrétariat du FFBC en collaboration avec la Banque, et notamment avec l'assistance de son Bureau régional à Libreville au Gabon, pour vérifier les réalisations du projet sur le terrain, donner des orientations et formuler des recommandations en vue d'une meilleure efficacité dans la gestion du projet. Le Chargé des opérations du FFBC basé à Yaoundé fera un suivi rapproché du projet.

4.2.3 A la fin du projet, le Ministère des Eaux et Forêts rédigera le rapport d'achèvement du projet qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'évaluation terminale pour valider les réalisations et performances effectives du projet et répertorier les enseignements tirés afin d'établir une liste des meilleures pratiques pour les opérations futures.

4.3 Gouvernance

4.3.1 Le Gouvernement de la République gabonaise a bénéficié de la part de la France, d'une conversion de dette pour la gestion durable des forêts, ce qui lui a permis de d'entreprendre avec l'assistance technique de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) et de l'Agence spatiale brésilienne (INPE), le développement d'un vaste programme de développement d'un centre d'excellence pour le suivi de la dynamique forestière au Gabon et en Afrique centrale. La politique du nouveau gouvernement qui promeut la gestion publique transparente constitue un levier en faveur de la bonne gouvernance.

4.3.2. Le Ministère des Eaux et Forêts, récipiendaire du projet, a une longue expérience en matière de gestion de projets de développement avec les organismes internationaux et notamment l'OIBT, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, le Fonds pour l'Environnement Mondial, l'Union Européenne. Ces projets ont pour la plupart été audités avec satisfaction par des cabinets d'audit selon les règles internationales. En outre, le Gabon a souscrit à plusieurs conventions régionales et internationales qui font de la gouvernance une priorité. Aussi, les principes FLEGT sont bien connus du Gabon et sont appliquées dans la gestion forestière.

4.3.3 Les règles de la Banque s'appliqueront pour tout ce qui se rapportera à la gestion du présent projet, et notamment les règles relatives à la passation des marchés. L'implication des experts de la Banque, tant au niveau du bureau régional à Libreville qu'au niveau du siège, dans le contrôle des dossiers et des attributions, permettra de réduire considérablement d'éventuels dérapages.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet procède d'abord de sa conformité avec les priorités de la politique et stratégies nationales élaborées par le Gouvernement en matière de développement du secteur forestier. Les autres éléments qui fondent la durabilité du projet incluent : (i) l'approche participative qui facilitera l'appropriation définitive du projet par les différents acteurs (les experts du Ministère des Eaux et Forêts qui exécuteront le projet et les communautés locales qui seront impliquées dans les activités de plantations forestières et d'agro forestières) ; (ii) l'inventaire qui permet une meilleure connaissance de la ressource et le plan d'affectation des terres qui déterminera la vocation de chaque zone contribueront à une meilleure prise de décision du gouvernement, gage de durabilité des actions.

4.4.2 Les effets positifs générés par la pratique de l'agroforesterie communautaire notamment : l'augmentation des revenus des communautés, l'amélioration du rendement agricole et la sédentarisation agricole constituent des effets stimulateurs en faveur de communautés pour dynamiser et pérenniser les actions initiées par le projet.

4.4.3 Le Plan d'affectation des terres élaboré dans le cadre du présent projet constitue un outil d'aide à la décision qui permettra au Gouvernement de la République gabonaise de mieux planifier la gestion des terres et des ressources forestières.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 La matrice du projet indique les principaux risques et les mesures d'atténuation préconisées. Le tableau 4.5 indique les principaux risques et les alternatives adéquates :

Tableau 4.5 : Risques et mesures de réduction

Risques/niveaux	Mesure de réduction du risque proposée
Les politiques sectorielles nationales ne sont pas harmonisées avec celles de la sous région (COMIFAC).	Sensibilisation et lobbying de la COMIFAC auprès du gouvernement gabonais
Les populations à la base ne sont pas associées au processus gouvernemental relatif à la lutte contre la déforestation et la pauvreté	Sensibilisation, plaidoyer de la COMIFAC auprès du Gouvernement et des populations locales
Les feux de brousse inopinés détruisent les jeunes plantations	Sensibilisation avant les plantations et développement des pare-feu
Erosion éolienne entraînant la destruction des jeunes plants	Sensibilisation et développement des brises vents
Le personnel affecté au projet ne maîtrise pas les techniques de cartographie et d'inventaire	Recours aux cadres des services technique nationaux compétents (DGF)
Les fonctionnaires retenus dans l'équipe de projet sont inopinément mutés avant la fin du projet.	Sensibilisation des autorités nationales par le FFBC

4.6 Développement des connaissances

4.6.1. L'expérience de la Banque acquise au fil des années dans la gestion des nouvelles thématiques et traitées dans le présent projet (changement climatique, zonage des terres et reconstitution du couvert végétal en zones dégradées) sera mise à contribution au profit des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ce qui permettra à la Banque d'améliorer sa visibilité dans ces thématiques et sa présence dans la région

4.6.2. Le projet prévoit le renforcement des capacités des bénéficiaires du projet au niveau local. Ce renforcement des capacités se traduira par une sensibilisation et meilleure maîtrise des bonnes pratiques de l'agroforesterie communautaire en vue de la sédentarisation agricole et l'abandon progressif de l'agriculture itinérante sur brulis, source première d'émission de gaz à effet de serre.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

5.1.1 Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre le Gouvernement du Gabon et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 L'intervention de la Banque est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don

5.2.2 L'entrée en vigueur du Protocole de don est subordonnée à sa signature par le Gouvernement gabonais et la Banque.

B. Conditions relatives au premier décaissement

5.2.3 Le premier décaissement des ressources du don seront subordonnées à la satisfaction par le Gouvernement gabonais des conditions spécifiques suivantes :

- i) Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) dans une banque jugée acceptable par la Banque (Cf. 4.10).
- ii) Fournir à la Banque la preuve de la nomination d'un (1) Chargé de projet, d'un comptable et d'un Assistant administratif et financier, dont les qualifications et expériences professionnelles doivent être préalablement jugées acceptables par la Banque (Cf. 4.1.2).

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

5.3.1 Le projet est conforme aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) au Document de Stratégie Pays de la Banque (ii) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) à la politique environnementale de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas **5.989.000** euros au Gouvernement de la République Gabonaise qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

Appendice 1 : Indicateurs socio-économiques comparatives du Gabon

	Année	Gabon	Afrique	Pays en développement	Pays développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km²)		268	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	1,5	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	85,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km²)	2009	5,5	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	7 370	1 550	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	46,9	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	44,0	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,670	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	93	n.a	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	4,8	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	1,8	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	2,3	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	36,1	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	4,3	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	68,0	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	99,8	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	25,6	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	60,9	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	62,1	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	26,9	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	9,5	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	48,8	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	76,1	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	3,2	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	260,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	...	0,0	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	31,1	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	549,1	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2005	...	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	87,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2004	50,2	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	33,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2007	5,9	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2007	5,9	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	89,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	55,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	6,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 755	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	3,3	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2004	134,3	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2004	133,9	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2005	...	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2005	...	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2004	44,7	47,5	...	...
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2008	13,0	35,2	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	9,1	26,0	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	16,8	44,1	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	...	4,5	0,0	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	1,3	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	3,1	1,1	1,9	12,3

Annexe 1 : Carte géographique du Gabon



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières

Annexe 2 : Les opérations en cours du Groupe de la Banque au 31 mai 2010

Project Name / Project SAP Code	Code SAP	Date approbation	Date signature	Date mise en vigueur	Age (Année)	Montant approuvé (MUC)	Montant décaissé en (MUC)	Taux de décaiss.
1. Projet d'ap. sect. pêches & aquaculture	P-GA-AAF-002	27.07.2005	28.10.2005	15.11.2006	5	14.874	0.841	5.65%
2. Siat gabon agricultural expansion proj	P-GA-AAG-002	12.09.2007	19.02.2008	30.06.2008	3	8.799	8.948	101.69%
3. Programme routier i	P-GA-D00-001	17.09.2007	25.10.2007	08.05.2009	3	225.498	45.180	20.04%
4. Assainissement de Libreville	P-GA-EB0-002	10.06.2009	01.02.2010	#	1	1.419	0.000	0.00%
5. Enquête nationale sur emploi et chômage	P-GA-I00-001	04.06.2009	29.01.2010	26.04.2010	1	0.499	0.000	0.00%
6. Education III	P-GA-IAE-001	11.12.1997	13.01.1998	01.12.1998	12	21.571	8.216	38.09%
7. Amélioration services ens. sup	P-GA-IAZ-003	22.07.2009	11.03.2010	Pas encore	1	98.588	0.000	0.00%
Moyenne/total					4	371.248	63.185	17.02%

Annexe 3 : Budget détaillé du projet

BUDGET										
Composantes/Activités	Input	Unités an 1	Unités an 2	Unités an 3	total unités	coût unitaire	total an 1	total an 2	total an 3	coût total
COMPOSANTE 1 : GESTION DU PROJET										
1.1. Indemnités membre de l'EGP										
prime: 1524.39 Euros x 36 mois	Chargé de projet	12	12	12	36	1524.39	18293	18293	18293	
1143.29 E x 36 mois	Comptable en Chef	12	12	12	36	1143.29	13720	13720	13720	
533.54 E x 36 mois	Aide-Comptable	12	12	12	36	533.54	6402	6402	6402	
762.20 E x 36 mois	Assistant	12	12	12	36	762.20	9146	9146	9146	
457.32 E x 36 mois	Chauffeur-mécanicien	12	12	12	36	457.32	5488	5488	5488	
304.88 E x 36 mois	Chauffeur	12	12	12	36	304.88	3659	3659	3659	
381.1 E x 72 mois pour 2 secrétaires	Secrétaire	24	24	24	72	381.10	9146	9146	9146	
1.2. Aquisition des biens	Véhicules	3			3	83841.00	251523			
Ordinateur, imprimantes, photocopieuses	Matériel informatique	1			1	12152.00	12152			
Un lot mobilier (tables, chaises, etageres) x 38110 E	Matériel de bureau (chaises tables)	1			1	38110.00	38110			
1.3. Fonctionnement (CEP, Comité pilotage, experts)		12	12	12	36	6000.00	72000	72000	72000	
1.4. Mission	Forfait	12	12	12	36	3810.98	45732	45732	45732	
Sous total composante 1							485370	183585	183585	852541
COMPOSANTE 2 : PRODUCTION D'UN PLAN D'AFFECTATION DES TERRES										
<u>Elaboration du plan d'affectation des terres</u>										
2.1. Développement d'un laboratoire de géomatique forestière	1 Lot d'équipement de laboratoire à 250000 E	1			1	250000.00	250000			
2.2. Cartographie des territoires forestiers	Forfait de 300000 E pour acquisition d'image satellitaire	1	1		2	300000.00	300000	300000		
2.3 Proposition d'affectation des terres	Forfait de 80000 E pour Impression des plans			1	1	80000.00			80000	

BUDGET										
Composantes/Activités	Input	Unités an 1	Unités an 2	Unités an 3	total unités	coût unitaire	total an 1	total an 2	total an 3	coût total
<u>Inventaire forestier</u>										
2.4. Reconnaissance des massifs et sensibilisation des populations riveraines	Organisation des séminaires	1	1			25000.00	25000	25000		
2.5. Production de plans de sondage, consitution des équipes et mise en route	Impression des plans 75459 x 2 lots	1	1			75459.00	75459	75459		
2.6. inventaire forestier (layonnage et comptage)	Main d'œuvre de travaux de terrain		1	1	2	285790.00		285790	285790	
2.7. Saisie des données, traitement, analyse des données, production des cartes,	Marché travaux d'imprimerie 100000 E x 2 lots		1	1		100000.00		100000	100000	
Sous total Composante 2							650459	786249	465790	1902498
COMPOSANTE 3: REBOISEMENT										
3.1. Mobilisation des acteurs		1	1	1	3	3500.00	3500	3500	3500	
3.2 Développement des pépinières forestières	Acquisition de plants 2000000 plants x 0.25 l'unité	1000000	1000000		2000000	0.25	250000	250000		
3.3. Renforcement des acteurs impliqués	500 formés x 110 E par personne	250	250	0	500	110.00	125000	125000		
3.4. plantation	Coût de Sous traitance 1000 ha x 180 E pour 1 ha	300	500	200	1000	180.00	300000	90000	36000	
3.5 Développement des pépinières forestières	Acquisition de plants 2000000 plants x 0.30 E l'unité	1000000	1000000	0	2000000	0.30	300000	300000		
3.6 Renforcement des acteurs impliqués	1000 formés x 125 E par personne	500	500	0	1000	125.00	62500	62500		
3.7 Plantation	Coût de Sous traitance 2000 ha x 180 E pour 1 ha	600	1000	400	2000	180.00	108000	180000	72000	
Sous total Composante 3							1149000	1011000	111500	2271500
COMPOSANTE 4 : AGROFORESTERIE										
4.1. Sensibilisation et mobilisation des populations des zones concernées		1	1	1	3	3500.00	3500	3500	3500	
4.2. Développement des pépinières forestières et fruitières	Acquisition de plants 2230000 plants x 0.25 E l'unité	1000000	1223000	0	2223000	0.25	250000	305750	0	
4.3. Renforcement des capacités	1000 formés x 110 E par personne	500	500	0	1000	110.00	55000	55000		

BUDGET										
Composantes/Activités	Input	Unités an 1	Unités an 2	Unités an 3	total unités	coût unitaire	total an 1	total an 2	total an 3	coût total
4.4 Plantation.	Coût de Sous traitance 2500 ha x 180 E pour 1 ha	500	1000	900	2500	180.00	90000	180000	162000	
Sous total composante 4							398500	544250	165500	1108250
Total projet							2683329	2525084	926375	6134789